



Le choc de simplification ! Allons-y !

Depuis quelque temps, pratiquement tout le monde s'accorde pour considérer qu'il en va de l'intérêt d'un pays d'accueillir un nombre important d'entreprises, seul facteur de création de richesses. Après la dernière décennie du XXe siècle qui a vu les entreprises du monde occidental se délocaliser, on s'aperçoit enfin que, sans entreprises, l'emploi disparaît. Mais comment empêcher les délocalisations des entreprises industrielles ? En tous les cas certainement pas en désignant à la vindicte populaire les chefs d'entreprise, les patrons et les « spéculateurs » (tous des « profiteurs »). Sans investisseurs, sans entrepreneurs, il n'y a plus d'entreprises ! Eureka, le Gouvernement a compris et décide de faire baisser le coût du travail. Pour financer cette mesure, il estima judicieux de surtaxer les revenus du méchant capital !

Du coup, nous avons en France non seulement le coût du travail parmi les plus chers, mais aussi le coût du capital le plus cher. On décourage donc tout le monde d'investir, sur base idéologique...

Les précédents gouvernements avaient cherché à soutenir la recherche et l'innovation en prenant diverses mesures financières et fiscales, espérant endiguer la désindustrialisation et créer des entreprises moyennes, véritables locomotives de l'économie nationale. Mais on ne traite pas un mal immédiat (le chômage) par une action de long terme (la recherche), certes sans ces dispositions le mal serait encore plus important... Effet d'aubaine oblige, quelques grands groupes internationaux n'auraient peut-être pas installé leur centre de recherche en France et certaines entreprises nationales auraient délocalisé un peu plus.

Pourtant les responsables politiques, toutes tendances confondues, ont également fait le constat que la lutte contre le chômage passait par les PME même si, pour rétablir la balance commerciale, il faut des entreprises de taille intermédiaire, capables de financer l'aventure des marchés étrangers.

Mais ce n'est pas avec des coups de matraque qu'on libère l'initiative individuelle. Depuis plus de trente ans tous les ministres concernés nous expliquent qu'ils veulent simplifier les contraintes administratives, fiscales et sociales des employeurs et nous voyons chaque jour se complexifier nos réglementations. Ces deux dernières années ont été très certainement les plus prolifiques en textes nouveaux. Un petit quizz (à soumettre au Gouvernement !) :

- Savez-vous quel est le nombre de textes et réglementations applicables en France ? Nul ne le sait exactement, mais, selon le rapport remis au Premier ministre, plus de 400.000 normes administratives s'imposeraient aux seules collectivités locales. Et combien pour les entreprises ?
- Et combien d'impôts et de taxes sont applicables en France ? Nous en avons déjà dénombré plus de 250 !)
- En matière sociale, combien de seuils d'effectif sont imposés aux employeurs en fonction de leurs obligations ? (28 seuils dont 7 pour savoir si l'entreprise emploie plus ou moins de 10 salariés, égal à 9, supérieur à 9 inférieur ou égal à 10, égal ou supérieur à 10, supérieur à 10,

inférieur à 11, égal ou supérieur à 11...); on croit rêver ! Sans parler de la façon de calculer l'effectif d'un employeur qui diffère selon les obligations, cotisations, contributions ou taxes concernées.

- Combien dénombre-t-on de conventions collectives ? (Plus de 400 ! Il y a les conventions nationales, régionales, départementales ou locales et il y a celles qui sont étendues et celles qui ne le sont pas !!!)

Ces exemples montrent qu'il n'y a pas que le législateur et l'administration qui sont créateurs de complexité, mais que les partenaires sociaux sont également des grands pourvoyeurs de complexité dont tous les dirigeants d'entreprise se plaignent ; ce devrait être la tâche n°1 du nouveau MEDEF.

Dans ces conditions, quel est l'aventurier qui veut encore entreprendre et embaucher ?

Pour traiter toutes ces questions, les entreprises doivent avoir recours à du personnel compétent et à des conseils de plus en plus nombreux : experts-comptables, avocats, notaires, huissiers, médecins, conseils financiers, en relations humaines, en environnement, en management... sans oublier tous les professionnels spécifiques à chaque profession ou activité : architectes, géomètres, consultants, ingénieurs, inspecteurs... (Non cela ne crée pas d'emplois !) Mais au contraire c'est un coût qui surcharge les entreprises et qui les asphyxie. De l'autre côté, l'État, les collectivités, les administrations et les organismes gestionnaires de ces sujets doivent employer des salariés pour gérer et pour contrôler le respect des réglementations ! et voilà qui nous est indirectement facturé à nous contribuables de tous bords.

Messieurs les élus, soyez éthiques, osez simplifier nos textes ! Vous accroîtrez la productivité, vous libérerez les énergies créatrices d'emplois. En attendant, « le meilleur moyen de simplifier c'est d'abord de ne pas compliquer »... Ce n'est pas gagné !

Le dernier exemple en date : le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Pourquoi faire simple ? Au lieu de baisser certaines charges sociales afin de diminuer le coût du travail, le Gouvernement a préféré les conserver à leur niveau et accorder un crédit d'impôt qui sera redistribué par l'administration ! L'État veut garder son rôle de distributeur de ressources ; cela donne du pouvoir à ses représentants et cela crée des emplois donc évite de réduire les effectifs de fonctionnaires. La complexité du dispositif fera que les petites entreprises n'en bénéficieront pas pleinement.

Et que dire de nos génies surdiplômés de Bercy qui se font retoquer leurs projets de loi ?

Qui aura le courage de s'attaquer à la gangrène administrativo-fiscale ? Car c'est bien de courage qu'il s'agit et d'honnêteté intellectuelle. Pour l'instant, on laisse la France agoniser pour préserver des « clientèles » qui se verraient démunies, si on leur ôtait leur pain quotidien : la gestion politicienne de la complexité sous toutes ses formes.

Sophie de Menthon, Présidente du Mouvement ETHIC

Janin Audas, Président d'honneur de la CCEF et vice-président du Mouvement ETHIC